

Près de deux mois après la tentative d'assassinat de la petite Euphrasie Les handicapés de Nkembo inquiets pour leur sécurité

P.F.
Libreville/Gabon

Dans le troisième arrondissement de Libreville, le site abritant les handicapés de Nkembo souffre du manque de mesures de sécurité suffisantes pour la protection de ses habitants, malgré les nombreuses revendications déjà exprimées dans ce sens.

DES ruelles encombrées de déchets, des logements décrépis sans portes ni fenêtres,... Les habitants du site des handicapés de Nkembo vivent dans des conditions sanitaires et sécuritaires déplorables. En l'absence d'un portillon à l'entrée, cet endroit est accessible à souhait. Fumeurs de chanvre, squatteurs et autres personnes mal-intentionnées s'y aventurent en toute liberté.

Plus d'un mois et demi s'est écoulé depuis la tenue d'une réunion faisant suite à l'incident de la jeune Euphrasie. L'histoire de cette petite fille de quatre ans, retrouvée éventrée dans un des logements du quartier, avait interpellé les autorités sur le manque de sécurité des lieux. La ministre déléguée à la Prévoyance sociale, Marie-Françoise Dikoumba, s'était déplacée à cette occasion afin d'apporter son soutien aux habitants. L'objectif de cette rencontre était de sécuriser le site afin que les handicapés puissent vivre dans des conditions décentes sans craindre un nouveau drame. Depuis lors, silence radio. La responsable du site, Ghislaine Obone, regrette que le temps passe sans qu'aucune mesure ne soit prise à ce sujet. Elle pointe du doigt les pouvoirs publics, qui ne semblent pas prendre en considération



Photo : l'Union

Le sursis accordé par la ministre Marie-Françoise Dikoumba (milieu) aux personnes occupant illégalement les lieux, est largement dépassé.

ses revendications : "Je les ai interpellés à de nombreuses reprises mais rien n'a changé. La moindre des choses, quand vous faites une promesse, c'est de la tenir". Aux huit logements ini-

tiaux se sont ajoutées une vingtaine d'habitations supplémentaires. Une église a même trouvé place dans ce qui était autrefois un logement. Les personnes handicapées qui habitent ce lieu vivent serrées les unes contre les autres et manquent cruellement d'espace. Et Ghislaine Obone inquiète, de s'indigner: "Que ce site soit devenu un lieu de bandits, ce n'est pas normal", ajoutant: "tout ce que nous voulons, c'est être en sécurité". Il y a peu, une porte a été cassée par des inconnus qui ont pris la fuite. Contactée hier par téléphone, le directeur général

des affaires sociales, Constance-Irène Kenguel ne souhaitait pas communiquer de date quant à la tenue de la commission qui doit évaluer au cas par cas le statut des habitants pour définir ceux en droit de rester et ceux qui doivent être évacués. "Nous sommes conscients de la situation, cela fait plusieurs années que nous avertissons le gouvernement à ce sujet", a-t-elle expliqué. Reste que rien n'a encore été fait afin de permettre aux handicapés de bénéficier de meilleures conditions de vie. Ils attendent patiemment que leurs préoccupations soient prises en compte.

Vie des associations Grace Land évangélise les tout-petits



Photo : ON

Photo de famille après la remise de cadeaux aux enfants par la présidente de Grace Land, Elisabeth Ngoua Mbina (lunettes).

ON
Libreville/Gabon

ORGANISATION non gouvernementale à but non lucratif, œuvrant pour l'épanouissement et la prise en charge des veuves et orphelins du Sida ainsi que des enfants rendus vulnérables par le virus de l'immunodéficience humaine, Grace Land a semé la joie, le week-end dernier, à son siège sis non loin de l'échangeur de l'ancienne Gare routière, dans les cœurs d'une quarantaine d'enfants issus d'horizons divers en leur offrant des cadeaux. En présence de leurs mères, toutes aussi contentes que leurs bambins. Fruit d'un partenariat entre elle et l'ONG américaine Samaritan Purse, notamment à travers la représentation nationale de celle-ci, cette action visait en fait à évangéliser les tout-petits par le biais d'un présent, conformément au concept défendu par leur jeune bienfaiteur espagnol à l'origine dudit don. La présidente de Grace Land, Elisabeth Ngoua

Mbina, a interpellé ses petits protégés, dans un langage adapté à leur jeune âge, sur les priorités qui doivent être les leurs en tant qu'enfants et futurs cadres du pays : l'école et l'Évangile de Jésus-Christ. Deux domaines indispensables à leur formation intellectuelle et morale, tant ils les préparent à devenir des adultes parfaitement responsables dont le Gabon a besoin pour son développement. Vol, mensonge, violence à l'égard de son prochain et autres atteintes sexuelles précoces et non conseillés par la morale chrétienne, doivent donc être prohibés de l'univers des enfants. Une tâche qui incombe en priorité aux parents dont la responsabilité de les éduquer selon les voies du Seigneur, reste une recommandation divine. D'ailleurs, ainsi que l'a constaté Mme Ngoua Mbina à travers quelques réponses sur leur connaissance de la Parole de Dieu, ces tout-petits ont fait étalage d'une bonne disposition de cœurs. Aux familles de les aider à parfaire cette connaissance, et surtout de la mettre en pratique.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 22 Juillet 2015
Appel à manifestation d'intérêt : N°06/ MEPIP/SG/DGDDI/2015
Nom du projet : Amélioration du réseau des Douanes.
Source de financement : Etat gabonais.

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, en collaboration avec la CNUCED, se propose d'arrêter, dans le cadre du projet migration au SYDONIA WORLD, une liste restreinte de Cabinets d'études qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la stabilisation du réseau des Douanes, la sécurisation des équipements, le câblage et la sécurisation du circuit électrique.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets nationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- une attestation d'imposition ou attestation de situation fiscale prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2014 ;
- une attestation CNSS du premier trimestre 2015 ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- Liste du matériel ;
- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus. Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 3 copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 3 ans dans les prestations similaires ;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel de 30 000 000 F CFA, pendant les 3 dernières années ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le lundi 10 août 2015 à 10h**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **11 heures**.

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
 BP : 40 - Tél. 01-79-53-72
 Porte 308
 -Libreville-

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ou sur le site Internet <http://www.dgmp.g>.

Le Directeur Général du Budget
et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général des Douanes
et Droits Indirects

Michel ONDINGA NGOUENGOUE